

ÉDITORIAL

LE MALENDETTEMENT, UNE DOUBLE RÉALITÉ

Depuis plusieurs années, l'un des sujets de préoccupation des autorités, des organisations de consommateurs ainsi que des établissements financiers est ce que l'on appelle le surendettement. Les analyses de la Banque de France ont bien établi que, pour l'essentiel, ces situations de surendettement sont liées à des circonstances externes imprévisibles pour le débiteur lui-même et bien évidemment pour le prêteur (chômage, divorce, décès...). Malgré cette situation, il y a sans aucun doute des progrès à faire pour limiter au maximum le développement de ce phénomène qui engendre des situations humaines particulièrement difficiles. Mais le terrain du surendettement n'est pas le seul dans le domaine du crédit à entraîner des situations socialement difficiles. Il en existe un autre : celui du non accès au crédit. C'est en regroupant ces deux éléments que le Médiateur de la République M. Delevoy a créé le terme de malendettement qui permet de saisir l'ensemble de la problématique du crédit à la consommation en France. Chacun sait aujourd'hui que près de 40 % de la population n'accède pas au crédit à la consommation. Pour ceux qui font partie de ces oubliés du crédit, le ressenti est fort car le crédit à la consommation a pénétré profondément

les habitudes de consommation des Français. Pour ceux qui y accèdent, il représente près de 25 % des dépenses susceptibles d'utiliser le crédit, ce qui correspond à une évolution majeure depuis 1989, date à laquelle ont été mises en place les règles qui déterminent pour l'essentiel la distribution du crédit à la consommation en France. Ne pas pouvoir accéder au crédit est aujourd'hui vécu comme une humiliation, comme une exclusion sociale. Les consommateurs le disent clairement dans les enquêtes réalisées sur ce sujet. Que faire face à cette situation qui expose une nouvelle spécificité française : un niveau de surendettement jugé par certains comme trop élevé et un niveau réel d'utilisation de crédit plus faible qu'à l'étranger où l'outil crédit à la consommation est utilisé pour l'économie de manière plus performante. Une chose est sûre, il faudrait revisiter désormais de manière globale notre système de distribution du crédit à la consommation afin de prendre en compte l'ensemble des impératifs sociaux et économiques qui doivent guider une analyse d'un secteur aussi vital. Aussi arrêtons de réagir au coup par coup comme nous le faisons dans beaucoup trop de domaines, et réfléchissons ensemble avec le recul nécessaire et en regardant ce que font nos voisins européens

Michel Philippin
Directeur Général

Le journal des partenaires juridiques

Audience

de LASER COFINOGA

VISION/LE CRÉDIT EN DÉBAT

Les jeunes, victimes de l'exclusion au crédit

Face à la précarité grandissante, les jeunes sont de plus en plus nombreux à réclamer un accès élargi au crédit à la consommation. Un crédit dont ils restent largement exclus, faute de garanties et d'offres adaptées.

dossiers des moins de 25 ans seraient ainsi deux fois plus souvent rejetés que ceux des 45-54 ans. A la clé : une autocensure grandissante qui dissuade à l'avance une bonne partie des jeunes de franchir les portes de banques ou d'établissements financiers. Ils seraient 23 % à être convaincus à l'avance de l'échec de leur demande.

L'écart de taux de pénétration de crédit chez les moins de 25 ans entre la France et le Royaume-Uni est de 41 points ! Au détriment de la France...

Le constat est d'autant plus paradoxal que ces jeunes n'ont jamais été autant demandeurs de crédits à la consommation. Une récente étude du Credoc pour LASER le rappelait sans détour : 64 % des 18-30 ans estiment ne pas pouvoir s'installer dans la vie sans crédits, et 59 % affirment qu'ils en ont certainement plus besoin à leur âge qu'après 40 ans ! Et pour cause : la jeunesse insouciante et dorée des « Trente Glorieuses », où l'on sautait du cocon familial à un monde d'entreprise version CDI, semble bien révolue aujourd'hui. Le crédit payait alors les études de prestige, la première guitare électrique ou les achats importants de

la vie de couple naissante. Ainsi, de simple complément de pouvoir d'achat, il est devenu l'un de ses leviers clés pour faire face à une précarisation qui repousse toujours plus loin l'accès aux premiers emplois et logements fixes. Il faut désormais attendre 24 ans pour voir 80 % des jeunes boucler leurs études et 50 % quitter le domicile familial. A 25 ans, seulement 63 % ont décroché un emploi stable. Pour les autres, la vie de stages, diplômes à rallonge et colocations se financent à coup de temps partiels, travaux saisonniers ou baby-sitting. Des sources de revenus multiples, mais souvent insuffisantes pour boucler des fins de mois qui atterrissent dans le rouge chez 31 % des 18-25 ans.

Ce changement de situation qui appelle à de nouveaux financements s'accompagne d'un renouvellement des mentalités qui bouscule lui aussi la vision du crédit adressé aux jeunes. Les nouvelles générations sont composées de consommateurs de plus en plus précoces, rompus à l'art de comparer, négocier, zapper et choisir. Pas question de leur administrer des offres standard où ils ne se retrouveraient pas pleinement. Ils veulent être reconnus et intégrés dans les produits qu'ils adoptent. Ce qui vaut pour les achats de paires de



Faire face à la précarisation grâce au crédit

« L'ANJ, une force de proposition pour améliorer les textes de lois »

Son coprésident, Philippe Florès, dresse le bilan du dispositif de rétablissement personnel et plaide pour une simplification des procédures.

Page 2

Quand la finance se fait éthique

L'Observatoire de la finance, à Genève, tente de rallier questions d'argent et valeur éthique

Page 3

Le délai de forclusion trouve son cadre d'application

En fixant à deux ans ce délai, le dispositif n'a pas fini de complexifier les procédures...

Page 3

Tableau de bord

Les résultats LASER 2006 : une année très active !

Page 3

L'impossible directive crédit consommation

L'harmonisation des législations européennes semble plus que jamais dans l'impasse à Bruxelles. Entretien avec trois experts.

Page 4



tennis ou les abonnements de téléphone portable, se retrouve aussi en matière de crédit. « Ils sont en permanence dans une logique d'autonomie participative, commente Gilbert Réveillon, responsable de projet au sein de PCMC (Prospective & Coordination Marketing et Commerciale) chez LASER. Ils ne veulent plus qu'on leur impose des prêts. Pour les séduire, il faut les associer aux processus même de conception des produits et en faire des interlocuteurs à part

entière. » Selon les enquêtes du Credoc pour LASER, 80 % des jeunes se plaignent de ne pas être pris au sérieux quand ils vont voir les banques et les organismes de crédits et 36 % se sentent atteints dans leur autonomie quand on leur refuse un crédit.

Ce sentiment d'exclusion est d'autant plus marqué qu'il est source d'inégalités pour les moins de 30 ans. Vus généralement comme de vrais paris sur l'avenir, les offres de prêts étudiants et jeunes se concentrent en réalité sur les profils

Selon l'enquête du Credoc, 72 % des jeunes souhaitent un élargissement de la réglementation sur le crédit.

aux carrières les mieux balisées et les plus prestigieuses. Soit une clientèle d'école de commerce et d'ingénieur, objet de toutes les sollicitations. Les autres? Ils rament et doivent aligner les garanties parentales pour espérer convaincre. « La capacité à s'intégrer dépend de fait largement de la capacité de la famille à accompagner le jeune, explique Jean-Pierre Batier, responsable marketing analytique chez LASER. C'est une source d'inégalités qui joue contre ceux qui n'ont pas des parents aux revenus suffisants derrière eux. » A ce jeu, les plus démunis ne sont pas forcément les plus perdants. Bourses et aides publiques, drainant chaque année quelque 6 milliards d'euros, permettent de compenser en partie le manque de financement pour les boursiers. La situation est plus difficile pour la tranche intermédiaire – quand les revenus des parents se situent entre 1 500 et 3 500 euros par mois. Trop pour être éligible aux aides sociales, pas assez pour soutenir financièrement le jeune, même en termes de garanties. Et pas de prêts au final.

Un élargissement de l'accès permettant d'intégrer ces « exclus » se heurte du côté des opérateurs à des barrières réglementaires qui restreignent ainsi leurs marges de manœuvre. Difficile d'élargir les critères d'acceptation sans recourir au fichier positif, difficile aussi de compenser le risque sans déplaçonnement des taux d'usure – comme

c'est le cas chez la plupart de nos voisins.

Des initiatives tentent pourtant aujourd'hui d'apporter de vraies réponses à ces jeunes en mal de crédits. C'est le cas de l'initiative « crédit apprenti »⁽¹⁾ mise en place depuis la rentrée 2006 par LASER COFINOGA avec la garantie du Fonds de cohésion sociale. Objectif? Faciliter l'accès aux crédits pour les apprentis pendant la durée de leur cursus. « C'est une population salariée qui touche contractuellement en moyenne 41 % à 78 % du Smic et qui n'est souvent pas retenue dans les offres traditionnelles de prêts, précise Jean-Pierre Conduché, en charge du projet pour LASER COFINOGA. Les apprentis ont pourtant de réels besoins de financement pour les études, qu'il s'agisse de l'achat de matériel ou simplement des frais de déplacements entre l'entreprise où il sont en apprentissage et leur centre de formation, ce qui peut représenter plusieurs dizaines de kilomètres. » Les crédits de



Les jeunes et leur argent

► Un étudiant dépense en moyenne 199 € par mois pour se loger, 260 € pour son alimentation et son habillement, 76 € pour ses loisirs.

► 81 % des jeunes de moins de 25 ans disposent d'un compte en banque. 80 % sont titulaires d'un découvert autorisé et 28 % disent l'utiliser souvent ou très souvent. Par ailleurs, 14 % des jeunes de 27 à 30 ans commencent déjà à épargner en vue de leur retraite future.

conseiller de l'association qui les aide à monter leur dossier, qui suit les remboursements et les accompagne dans la gestion de leurs finances. « Les étudiants sont très demandeurs de ce type d'accompagnement personnalisé qui leur apporte à la fois de la

Aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, d'autres systèmes innovants se mettent également en place, notamment via le Net. S'inspirant largement du principe P2P (Peer to Peer) du site ebay, plusieurs sites proposent ainsi à des jeunes d'effectuer directement des prêts d'argent entre particuliers. A chacun d'évaluer son risque et ses garanties. En développant des communautés virtuelles autour du crédit ou en mettant en ligne la valeur pédagogique des outils de calcul de taux, de mensualités ou même de durées de prêt. Signe que l'exclusion est loin d'être une fatalité en matière de crédit pour les jeunes!

(1) Adresse internet : <http://www.credit-apprenti.fr>
(2) Avec un TEG annuel fixe préférentiel à 3 %, une exonération de frais de dossiers et une période de remboursement de 12 à 78 mois.

Apporter de vraies réponses aux jeunes en mal de crédit

2 000 à 5 000 euros, attribués dans des conditions préférentielles⁽²⁾, permettent de payer l'essence, l'assurance auto, le loyer comme l'équipement en informatique. Surtout, les étudiants bénéficient de l'appui et de l'accompagnement d'un

souplesse et une vraie relation de confiance dont ils ont besoin », confirme Christine Peyraud-Magnin du département PCMC de LASER qui a piloté une étude auprès de plus de deux cents étudiants en apprentissage en France.



Quand Internet passe au crédit

Blogs et communautés virtuelles se multiplient sur la Toile pour échanger sur le crédit ou proposer des modèles « on line » de prêts.

► www.zopa.com ou www.prosper.com : deux bourses d'échanges de crédits entre particuliers.

► <http://www.yourpointofview.com> : le blog lancé en mai 2006 par HSBC sur le crédit.

► Autre option, le blog lancé par Wells Fargo, à consulter sur : <http://blog.wellsfargo.com>

PAROLE DE MAGISTRAT

« L'ANJI, une force de proposition pour améliorer les textes de lois »

Coprésident de l'Association nationale des juges d'instance (ANJI), Philippe Florès dresse le bilan du dispositif de rétablissement personnel et plaide pour une simplification des procédures.

A travers l'ANJI, vous travaillez depuis longtemps pour une simplification des procédures ?

Philippe Florès - Oui, notre association nous sert à partager nos points de vue et à trouver des solutions pour faciliter l'application des normes ou des procédures. C'est essentiel, surtout pour une justice de proximité comme l'instance où nous sommes confrontés de plein fouet à l'inflation de textes de lois. Les lois de 2005 ont permis de mieux redéfinir certains champs de compétences – notamment avec les Prud'hommes ou les juges de proximité. Mais nous continuons à agir à travers l'ANJI comme une force de proposition pour améliorer certains textes. Nous avons notamment obtenu une simplification des procédures pour les Pacs. Jusqu'à présent, les notaires exigeaient des certificats de « non Pacs » pour s'assurer que les contractants n'étaient pas

déjà engagés. C'est désormais intégré dans l'acte de naissance.

En matière de crédit, nous sommes également favorables au fichier positif qui diminuerait les dossiers à traiter tout en assurant une meilleure protection. Pour nous, le droit est un moyen qui doit s'adapter aux différents niveaux et situations.

Le juge d'instance est l'un des principaux acteurs de la récente loi sur le rétablissement personnel. Quel bilan en tirez-vous, deux ans après son entrée en application ?

P.F. - Son utilité sociale est évidente. Il suffit de regarder le profil des bénéficiaires, en grande majorité des personnes en situation précaire vivant de minima sociaux ou des revenus inférieurs au Smic. La procédure leur offre de vraies opportunités de rétablissement. Le problème en

fait n'est pas tant dans la loi elle-même que dans ses conditions d'application. Et aujourd'hui, le manque de moyens est criant. Les greffes n'ont pratiquement pas été renforcés pour faire face à l'afflux considérable des dossiers. Beaucoup sont débordés. Les délais d'attente se montent facilement à un an dans certaines juridictions. Sans parler des mandataires qui rechignent à se déplacer du fait des faibles rétributions, ce qui ne facilite ni la collecte d'informations ni le traitement des dossiers.

Pourtant, un comité de suivi a été mis en place – dont vous êtes membre – pour corriger ces manques. Qu'en est-il ?

P.F. - Notre comité a examiné la mise en application du dispositif et proposé plusieurs mesures pour simplifier des procédures parfois redondantes ou mal adaptées. Il serait par exemple utile, et peu coûteux, de permettre un échange informatique de données avec la Banque de France. Pour l'heure, faute de compatibilité, les informations sont envoyées par la poste et ressaisies par les greffes! De même, l'ouverture et la clôture des procédures de rétablissement personnel pourraient se régler en un seul et même juge-

ment. Cela éviterait de passer 6 à 8 mois à traiter des dossiers qui n'ont pas de vraie perspective d'amélioration. C'est le cas des dossiers de personnes vivant de revenus sociaux, généralement peu susceptibles d'évoluer. Cela éviterait aussi aux créanciers de multiplier des déclarations de créances qui seront annulées dès la clôture de procédure. L'air de rien, toutes ces démarches représentent une soixantaine de recommandés et une demi-ramette de papier par dossier. Les simplifier permettrait une économie de 100 à 350 euros à chaque fois.

Pourquoi cela n'a pas été fait alors ?

P.F. - C'est au ministère qu'il faut poser la question, pas à nous. Le comité de suivi du rétablissement personnel dont je suis membre a soumis ses recommandations et ses propositions. Nous attendons toujours le retour et l'application sur le terrain...

Philippe Florès
« En matière de crédit, nous sommes relativement favorables en fichier positif »



INTERNATIONAL

Quand la finance se fait éthique...

Des grands marchés boursiers à la gestion quotidienne des outils bancaires, l'Observatoire de la finance à Genève tente de rallier questions d'argent et valeurs éthiques.

Comment intégrer la microfinance dans nos modèles économiques? Comment garantir les fondements éthiques des marchés financiers? Depuis dix ans, l'Observatoire de la finance fait résonner les enjeux d'éthique et de responsabilité sociale dans le monde des banques et de la finance. Longtemps perçue dans le seul champ des grandes entreprises, la notion de responsabilité sociale est de plus en plus présente aux différents niveaux des circuits financiers – en témoigne le récent prix Nobel de la paix attribué à Muhammad Yunus. Les fondateurs de l'Observatoire ont compté parmi les pionniers de cette prise de conscience, il y a déjà dix ans. A l'époque, Paul Dembinski, professeur d'économie en Suisse, est interpellé par un ami qui lui demandait un beau jour à quoi servent les marchés financiers. « Ça m'a surpris, car c'est un sujet qu'il connaissait bien. Je me suis interrogé et je me suis rendu compte, au fil de l'analyse, que les réponses toutes faites s'effondraient une à une. » Avec un

groupe d'universitaires, Paul Dembinski publie alors un opuscule baptisé : « Marchés financiers : vocation trahie ? ». L'analyse iconoclaste suscite de nombreuses réactions et pousse les chercheurs suisses à prolonger leur action en créant une fondation unique en son genre en Europe.

En dix ans, cet Observatoire de la finance s'est imposé, à travers ses publications, débats ou prix, comme un centre de réflexion et d'expertise sur le monde de la finance au rôle grandissant. Aux partis pris politiques, les chercheurs de l'Observatoire préfèrent

les études de fond interdisciplinaires – regroupant aussi bien des philosophes que des économistes, des statisticiens ou des ethnologues. « On fait face à des problèmes complexes qui ne peuvent se résumer à un seul angle de vue », justifie Paul Dembinski, directeur de l'Observatoire de la finance.

Surtout, la Fondation cherche à interroger toutes les dimensions de la finance – des manœuvres boursières internationales à la gestion quotidienne des centaines d'outils bancaires et de calcul, devenus de

plus en plus techniques et virtuels. « L'enjeu est là aussi : dans ces opérations courantes où l'on finit par perdre le sens de ce que l'on fait. Généralement, c'est dans les situations de crise que l'on s'interroge d'un coup sur les valeurs qui s'y rattachent. Mieux vaut anticiper ces crises... » La Fondation a d'ailleurs récemment créé un outil d'audit interne – « Mind the GAP » – destiné à évaluer l'adéquation entre les valeurs prônées et les pratiques réelles dans les groupes financiers.

Des démarches qui attirent de plus en plus de curieux. Des chercheurs certes, mais aussi des entrepreneurs et des investisseurs de plus en plus nombreux. « Beaucoup de personnes nous suivent au sein des directions de grands groupes, et les entreprises commencent à s'engager directement. Même si c'est plus lent... » Preuve en tout cas que l'éthique pèse de plus en plus lourd dans les sphères de l'argent.



Paul Dembinski est professeur à l'université de Fribourg et directeur de l'Observatoire de la finance à Genève.

> Internet : <http://www.obsfin.ch>
LASER est partenaire de l'Observatoire de la finance

JURIDIQUE

Le délai de forclusion trouve son cadre d'application

C'est depuis près de trente ans l'une des pierres angulaires du système de protection des consommateurs en matière de crédit. En fixant à deux ans le délai maximal autorisé pour saisir un tribunal après les premiers incidents de paiement non régularisés, le fameux délai de forclusion a contribué à complexifier les procédures de recouvrement judiciaire des établissements financiers.



Pierre Bertrand, responsable du recouvrement judiciaire chez LASER COFINOGA

Un dispositif mal connu

Plus de procédures qui s'enlèvent sans fin, plus d'impayés qui s'accumulent au fil des ans, plus d'agios qui s'additionnent et compliquent des situations financières déjà difficiles. Grâce à ce délai, le débiteur peut – au-delà des deux ans impartis – faire purement et simplement annuler le droit de recouvrement judiciaire de ses créances si sa dette n'est pas validée par un juge.

C'est dire l'importance de ce dispositif souvent mal connu. C'est dire surtout l'enjeu de ce délai de deux ans qui depuis quelques années ne cesse de susciter polémiques et jurisprudences souvent contradictoires. L'objet des débats porte moins sur le délai lui-même que sur son point de départ, le fameux « premier incident de paiement non régularisé ou le premier incident consécutif à un aménagement » à partir duquel le compteur s'enclenche. Au fil des années, plusieurs jurisprudences ont pré-

visé le cadre – pas toujours net – de ce point d'entrée. Il est ainsi aujourd'hui admis qu'un plan de surendettement est considéré comme un réaménagement qui fait repartir le délai de forclusion à zéro. La situation est plus compliquée en ce qui concerne les crédits renouvelables où l'emprunt ne se détermine pas seulement sur le montant fixe d'un prêt mais aussi sur une capacité globale de crédit qui permet de renouveler le dit prêt.

Une gestion difficile

Où fixer dès lors le curseur du premier incident? Sur le non-paiement des échéances du prêt ou sur le dépassement du découvert maximum autorisé? Saisi depuis 2000 sur le sujet, la Cour de cassation a multiplié les arrêtés contradictoires, rendant d'autant plus difficile la gestion au quotidien des dossiers. Un vraie « saga juridique » qui semble enfin trouver aujourd'hui une issue lisible et durable, grâce à la récente loi Châtel et aux der-

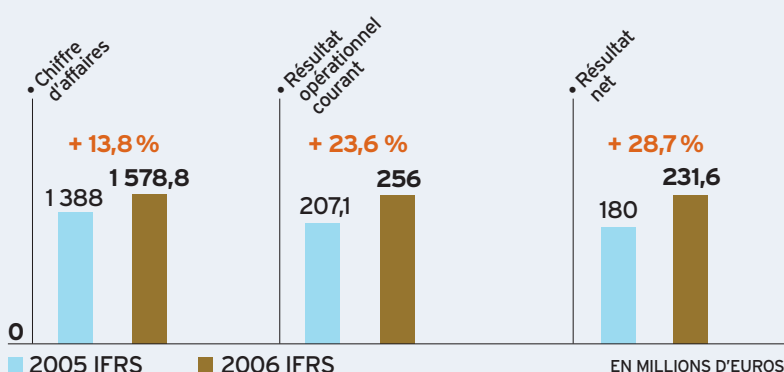
nières décisions en date de 2006 de la Cour de cassation. La règle édictée? Tout dépassement du découvert maximal autorisé doit faire l'objet d'un nouveau contrat – et donc d'une nouvelle procédure de prêt. Faute de quoi, le délai de forclusion s'engage au premier jour du dépassement. D'autre part, le droit aux intérêts perçus par le créancier dans le délai des deux ans peut être annulé devant la justice si la situation n'est pas régularisée.

Un puzzle juridique

Si les prêts souscrits différencient désormais les notions de « découvert maximum utilisé » et « découvert maximum autorisé », la régularisation est plus délicate pour d'anciens crédits renouvelables dont les conditions ont été fixées avant que le cadre juridique n'évolue. « Nous avons largement anticipé ces changements, précise Pierre Bertrand, responsable du recouvrement judiciaire chez LASER COFINOGA. Mais ces mises en conformité restent délicates. Il faut soupeser chaque mot, chaque contexte... » Des opérations d'autant plus difficiles que les 470 tribunaux d'instance ne sont pas toujours au fait des derniers rebondissements de ce puzzle juridique. « Il nous faut faire appliquer les bonnes décisions dans les affaires où l'on est partie prenante. Ça suppose parfois de porter le litige devant des cours d'appel, de retourner devant la Cour de cassation... »

Tableau de bord

Résultats LASER 2006 : une très bonne année !



> 2006 : une année très active, riche en succès économiques et en innovation. Cette combinaison permet à LASER d'enregistrer une croissance à deux chiffres de son activité, une performance élevée de ses résultats et une nouvelle amélioration de sa rentabilité. L'année enregistre également les premiers impacts du programme de synergies de back office mis en place avec Cetelem. Le groupe souhaite aujourd'hui renforcer son identité et sa différenciation en déployant la marque LASER en Europe à travers son offre globale et ainsi affirmer son positionnement original. La réussite de ce déploiement sera l'un des objectifs majeurs de LASER en 2007 pour asseoir son leadership et conforter son ambition d'être la référence européenne dans le secteur des services d'intermédiation et de relation clients.

Des résultats qui témoignent du dynamisme des trois pôles d'activité

- Le pôle Cartes & Services financiers France affiche une croissance de +13,4 % par rapport à 2005 : une progression supérieure à celle de son marché de référence. Son activité a été soutenue grâce notamment au développement de partenariats avec des sites marchands de e-commerce et grâce à la présence renforcée des marques Cofinoga, Médiatis, 123credit.com. sur Internet et à travers les réseaux de courtiers.
- Le pôle International connaît une croissance de +15,2 % grâce notamment aux bonnes performances de l'Espagne, du Danemark, de la Pologne et du Portugal. L'année 2006 a été marquée par deux acquisitions majeures : en février 2006, la filiale britannique Creation Financial Services a acquis la société Open + Direct, ODRS, basée en Irlande du Nord, spécialisée dans le financement sur le lieu de vente, et représentant 5,7 % de parts de marché dans ce domaine. En Pologne, LASER s'est déployé en rachetant, en août 2006, Dom Finansowy QS, l'une des centrales de courtage les plus dynamiques de Pologne en matière de crédit à la consommation.
- Le pôle Loyalty, regroupant les activités de fidélisation au sens large (du point de vente aux centres de contacts à distance en passant par les programmes et l'animation de portefeuilles clients), est en progression de +8,2 %. L'année 2006 s'est caractérisée par la signature de nombreux partenariats majeurs qui promettent pour 2007 un développement important des activités de ce pôle, notamment avec le distributeur ED pour la mise en place d'une solution de fidélisation et d'animation commerciale, avec La Poste pour le développement d'un programme de fidélisation, avec de nombreux distributeurs français pour la mise en place de cartes cadeau ou encore avec GDF dans le domaine des centres de contacts.

EUROPE

L'impossible directive crédit consommation

En débat depuis 2002, l'harmonisation des législations européennes sur le crédit à la consommation semble plus que jamais dans l'impasse à Bruxelles. Déblocage annoncé avec la nouvelle présidence allemande ?

L'Europe du crédit trouvera-t-elle enfin la voie de l'harmonisation ? Lancé en 2002 pour tenter d'accorder des réglementations nationales très disparates, le projet de directive n'en finit pas d'être reporté depuis lors. En quatre ans, plusieurs centaines d'amendements et plus de vingt versions différentes du texte ont été avancées, discutées, rejetées – parfois à quelques jours d'écart. Les deux présidences successives de la Commission – l'autrichienne d'abord, la finlandaise ensuite – ont multiplié les efforts pour dégager un consensus impossible sur un texte pourtant largement revu et élargi au fil des ans. En vain : le crédit à la consommation reste aujourd'hui l'un des principaux points d'achoppement d'une harmonisation des marchés financiers qui progresse à grands pas sur bon nombre d'autres sujets...

Analyses et perspectives croisées de Dominique Forest, conseiller économique au Bureau européen de l'union des consommateurs (Beuc), de Bruno Dupont, président du groupe de conseil Euralia basé à Bruxelles et de la profession représentée par Jean-Claude Nasse, délégué général de l'Association française des sociétés financières.

L'harmonisation des législations sur le crédit à la

consommation est en débat depuis déjà quatre ans. En quoi ce texte représente-t-il un enjeu important selon vous ?

Dominique Forest - Il ne faut pas oublier que la seule directive européenne qui existe à ce jour sur le crédit à la consommation remonte à... 1987 ! Il était donc temps de revoir le cadre réglementaire, notamment parce que l'offre a été largement bouleversée et pour étendre la protection des consommateurs.

Jean-Claude Nasse - La directive existante est ancienne et promet une harmonisation minimale. La seule légitimité d'un nouveau texte serait d'apporter une harmonisation complète, permettant ainsi une règle du jeu commune à l'ensemble de l'Union, tant pour les professionnels que pour les consommateurs. Mais cette approche est surtout défendue par une administration bruxelloise qui a décidé un beau jour d'imposer une régulation, bien plus que par les principaux acteurs du marché qui n'en expriment pas vraiment la nécessité. Les États sont plutôt jaloux de leurs prérogatives et n'ont pas vraiment envie que l'on vienne se mêler de leurs affaires. Les prêteurs ont depuis longtemps déjà porté la concurrence hors des frontières et les consommateurs sont plutôt

bien protégés chez nous. Pas étonnant dès lors que les difficultés s'accumulent.

Pourtant il y a un vrai enjeu à ouvrir les marchés et les offres, pour que chacun puisse souscrire des prêts où il le veut. C'est un élément clé du processus d'harmonisation ?

Bruno Dupont - Pas tant que ça en fait. Quand on regarde de près, le marché du crédit à la consommation est un marché de proximité, bien plus qu'un marché transfrontalier. On veut bien souscrire à un prêt, mais on a besoin d'éléments qui rassurent et on a tendance à se tourner vers des acteurs locaux. Les prêteurs l'ont compris depuis longtemps en développant des filiales à l'étranger. Les acteurs français sont particulièrement bien placés dans ce domaine. En Italie, c'est même un groupe bancaire français qui est aujourd'hui leader du marché.

Quels sont dès lors les obstacles qui freinent une harmonisation ?

Jean-Claude Nasse - Il faut bien voir que le crédit à la consommation est une affaire avant tout nationale. S'endetter n'a pas le même sens en Espagne et au Danemark. Les mentalités sont différentes, les économies également et la définition même du crédit

change d'un pays à l'autre ! En Grande Bretagne, le crédit se définit d'abord par la nature des garanties – ce qui explique que crédits immobiliers et crédits à la consommation soient autant imbriqués. Chez nous, on différencie les types de crédit avant même d'analyser la garantie dont est assorti le prêt. Sur ce point déjà, l'harmonisation est un casse-tête.

Dominique Forest - Les situations sont en effet très variées d'un pays à l'autre. C'est pourquoi on ne veut pas chambouler les pratiques existantes, mais bien plus mettre à niveau les réglementations là où elles sont en retard.

Concrètement, quels changements peut-on attendre du projet en cours ?

Bruno Dupont - Il est difficile de le savoir car les textes sont en constante évolution et le champ de la directive a déjà été largement révisé au fil des discussions. Plusieurs sujets qui font débat, comme le crédit hypothécaire ou le statut des intermédiaires de crédit, ont doré et déjà été écartés du projet. Les résolutions portent aujourd'hui davantage sur les aspects pratiques liés à la vente du crédit et à l'information des consommateurs. Des domaines où la France dispose déjà d'une réglementation particulièrement riche.

Jean-Claude Nasse - Beaucoup de dispositions partent de bonnes intentions, mais risquent d'être vite très difficiles à appliquer chez nous. Prenez l'obligation faite aux prêteurs de vérifier la solvabilité des clients : elle va de soi sans texte, mais l'inscrire parmi les obligations juridiques poserait de redoutables problèmes de preuves ! De la même façon, l'allongement du délai de rétractation – que le projet de directive voudrait porter de sept à quatorze jours – risque de poser des difficultés d'application en France où contrats de vente et de crédit sont très imbriqués. Si vous décidez de refuser le contrat de crédit au bout de deux semaines, vous résiliez du même coup le contrat d'achat. Comment les enseignes géreront l'afflux de clients rapportant leurs produits pour se faire rembour-

ser... après deux semaines d'utilisation. Dans les faits, on s'oriente plutôt sur ce point vers une dissociation des délais – qui resterait de quatorze jours pour le crédit, mais seulement de trois jours pour l'achat du produit en cas de livraison immédiate.

Quel avenir voyez-vous à ce projet de directive ?

Jean-Claude Nasse - L'enjeu porte autant sur les points à débattre que sur les conditions d'application de la directive. Or, il faut être franc : aujourd'hui, il n'y a guère que le gouvernement français qui continue à soutenir le texte à Bruxelles, sans doute plus pour des raisons de principe que pour l'intérêt de cette proposition. Tout le problème aujourd'hui vient du fait que l'on ne cesse de consentir aux États le maintien de leurs « exceptions culturelles et juridiques » pour arracher un consensus. Mais que du même coup, on s'éloigne d'autant de l'objectif d'harmonisation complète. Dans ces conditions, on imagine mal quelle solution pourrait émerger dans un délai raisonnable, d'autant que la nouvelle commissaire chargée du dossier ne semble pas prête à user de sa crédibilité pour défendre un projet aussi malmené.

Bruno Dupont - En l'état, on attend les résultats de l'étude d'impact qui a été menée en Allemagne pour évaluer les effets concrets du projet dans sa forme actuelle. Ils devraient être rendus public ce printemps. Mais certains responsables de la Commission ont déjà fait savoir que si les résultats n'étaient pas encourageants, ils étaient prêts à laisser tomber le projet.

Comment analysez-vous un éventuel échec ?

Dominique Forest - Il faut laisser à la nouvelle présidence allemande de l'Union la chance de relancer le texte avant de parler d'échec. Les Allemands ont une approche plus modeste et plus politique qui peut faire aboutir les discussions. Il est important, au-delà des tensions, de mettre en place un cadre qui puisse sanctionner les mauvais prêteurs où qu'ils se trouvent.

Jean-Claude Nasse - Les difficultés rencontrées depuis quatre ans montrent à quel point le crédit à la consommation est un sujet imbriqué dans l'économie et la culture de chaque pays. Aujourd'hui, on ne réussit que l'harmonisation des sujets techniques qui ne sont pas chevillés aux mentalités, comme par exemple la directive sur les instruments financiers. Peut-être faut-il juste laisser les marchés se rapprocher et les mentalités évoluer naturellement.

Actualité Groupe

LASER COFINOGA ET PAYPAL S'ASSOCIENT POUR FACILITER LES ACHATS SUR INTERNET

LASER COFINOGA et Paypal unissent leurs compétences dans le paiement en ligne pour faciliter des achats sécurisés et maîtrisés. LASER COFINOGA renforce encore sa présence sur le web : les porteurs d'une carte privative de paiement Cofinoga pourront en plus des sites marchands référencés par LASER COFINOGA acheter sur tous ceux qui acceptent les paiements via PayPal en France tels qu'eBay, Pixmania, Meetic mais également à l'étranger. Cet accord apportera aux internautes la possibilité de payer en une ou plusieurs fois sans communiquer leurs références financières. Les cybermarchands auront accès à une population plus large d'acheteurs en lui offrant le paiement échelonné de ses achats. Pour LASER COFINOGA, cet accord, en démontrant son implication totale dans l'ère du e-paiement, lui permet de franchir une étape supplémentaire en offrant ainsi la possibilité à ses 5 millions de porteurs de carte de payer en ligne en toute sécurité avec au choix un paiement au comptant ou en plusieurs fois : une avancée importante qui s'inscrit dans sa stratégie e-commerce.

LA RÉVOLUTION EN 2010 ? LES VRAIS ENJEUX EN 2007

Le Cahier LASER reprend les Actes des trois soirées-débats « Modernité On/Off » qui se sont tenues au Théâtre du Rond-Point durant la saison 2005-2006. Ils s'inscrivent dans le prolongement de l'initiative « Modernités », engagée depuis plus de cinq ans par Philippe Lemoine, Président-directeur général de LASER, avec l'objectif de propulser la France dans une vision renouvelée et désirable de futur. Les trois soirées ont mis « à la une » des questions clés de l'avenir de la France, en pointant trois enjeux décisifs pour les élections de 2007 : le politique, la diversité, les jeunes.

Le renouvellement des politiques et de leurs comportements, l'acceptation d'une diversité culturelle et ethnique, la capacité à nouer des alliances intergénérationnelles et à laisser une place aux jeunes : ces trois thèmes sont liés. Ils supposent de changer de fantasme et de posture pour les dirigeants ; de rompre avec le déni et l'amnésie ; de se regarder lucidement et de quitter le jeunisme imaginaire pour accepter les jeunes « réels ».

- Pierre Bellanger, François Chérèque, Martin Hirsch, Laurence Parisot sur scène, et depuis la salle Christian Blanc, Marylise Lebranchu, Valérie Pécresse, Christian Pierret, Stéphane Pocrain et Éric Raoult ont contribué au débat « Retour du politique ? » (octobre 2005).
- Houria Bouteldja, Daniel Maximin, Anna Moï, Edgar Morin, Stéphane Pocrain, Véronique Roger-Lacan, Monique Veaute, Dominique Wolton ont intervenus sur « L'Europe, le monde et la diversité : que faire du passé colonial ? » (février 2006).
- Cathy et Guillaume de Génération Précaire, Gabriel Auxemery, Claude Dilain, Nicolas Flamant, Shehrazad Jallab, Bruno Julliard, Erwan Lecœur, Elisabeth Lulin, Stéphane Pocrain et Flore Vasseur ont apporté leur concours à la soirée « La modernisation contre la jeunesse ? » (juin 2006).

« La révolution en 2010 ? Les vrais enjeux de 2007 », Cahier LASER n° 10, accompagné d'un DVD retraçant les moments forts de ces débats. Éditions Descartes & Cie, en vente en librairie, 15 €.



Bruno Dupont,
Président du groupe
de conseil Euralia

Jean-Claude Nasse,
Délégué général de l'association
française des sociétés financières